



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

DÉPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept septembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le vingt-et-un septembre deux mil vingt-trois, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Pascal Thévenot, Maire de Vélizy-Villacoublay.

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Présents : 28

M. Pascal Thévenot, Mme Magali Lamir, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Michèle Ménez, M. Frédéric Hucheloup, Mme Elodie Simoes, M. Damien Metzlé, Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Olivier Poneau, Mme Johanne Ledanseur, M. Bruno Drevon, M. Pierre Testu, M. Michel Bucheton, Mme Christiane Lasconjarias, Mme Dominique Busigny, Mme Nathalie Normand, Mme Valérie Sidot-Courtois (à compter de la délibération n° 2023-09-27/02 incluse), M. Bruno Larbaneix, M. Arnaud Bertrand, Mme Chrystelle Coffin, M. Marouen Touibi, M. Alexandre Richefort, Mme Claudine Queyrie, M. Philippe Ferret, M. Amroze Adjuward, M. Pierre-François Brisabois, M. François Daviau, M. Franck Parissier.

Ont donné procuration : 08

Mme Valérie Sidot-Courtois à Mme Michèle Ménez (jusqu'à la délibération n° 2023-09-27/01 incluse), Mme Valérie Péresse à M. Pascal Thévenot, Mme Solange Péret-Racca à Mme Chrystelle Coffin, M. Omar N'Dior à M. Bruno Larbaneix, M. Michaël Janot à M. Marouen Touibi, Mme Christine Decool à M. Alexandre Richefort, M. Franck Thiébaux à M. Arnaud Bertrand, M. Hugues Orsolin à M. François Daviau.

Secrétaire de Séance : Mme Johanne Ledanseur.

Délibération n° 2023-09-27/03

Objet : Versailles Grand Parc – Modification de la demande d'attribution d'un fonds de concours pour l'année 2021.

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU sa délibération n° 2021-11-24/03 en date du 24 novembre 2021 portant demande d'attribution d'un fonds de concours à la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour l'année 2021,

VU les avis favorables, à l'unanimité, rendus par les commissions Ressources, Aménagement et Environnement, Solidarités – Qualité de vie, et, Intercommunalité réunies en séances le 18 septembre 2023,

CONSIDÉRANT que la Commune a demandé à la Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc l'attribution d'un fonds de concours pour l'année 2021, à hauteur de 2 171 857 €, pour une opération de réaménagement de voirie avenue de Picardie et allée Jean Monnet, la réfection-couverture des Centres de loisirs Le Village et Jean Macé, et le réaménagement du parvis du Centre d'Animation Culturel Maurice Ravel, l'ensemble de ces opérations devant prévisionnellement être livré en 2022,

CONSIDÉRANT que les travaux de réfection de la couverture des centres de loisirs et le réaménagement du parvis du Centre Maurice Ravel ne seront finalisés que début 2024,

CONSIDÉRANT que des modifications sont intervenues lors du réaménagement de la voirie de l'avenue de Picardie et de l'allée Jean Monnet, et qu'il convient en conséquence d'actualiser le montant des travaux de la demande initiale de fonds de concours,

CONSIDÉRANT que le montant du fonds de concours ne doit pas dépasser 50 % du montant H.T. des investissements réalisés (net de subvention),

ENTENDU l'exposé de Monsieur Jean-Pierre Conrié, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

APPROUVE la modification de la délibération n° 2021-11-24/03 en date du 24 novembre 2021 susvisée, pour prendre en compte la réactualisation du montant des travaux de réaménagement de la voirie avenue de Picardie et allée Jean Monnet et supprimer de la demande les travaux de réfection de la couverture des centres de loisirs Le Village et Jean Macé, et, le réaménagement du parvis du Centre Maurice Ravel, conformément au tableau ci-dessous.

Délibération n° 2023-09-27/03

Objet : Versailles Grand Parc – Modification de la demande d'attribution d'un fonds de concours pour l'année 2021.

SOLLICITE auprès de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc le versement d'un fonds de concours à hauteur de 2 171 857 € au titre de l'opération suivante :

| OPÉRATION | COÛT TRAVAUX HT | AUTRE SUBVENTION | COÛT COMMUNE HT | PLAFOND (50 %) | LIVRAISON |
|---|-----------------|------------------|-----------------------|-----------------------|--------------|
| Réaménagement voirie : avenue de Picardie allée Jean Monnet | 4 600 000,00 € | | 4 600 000,00 € | 2 300 000,00 € | 2022 2023 |
| | | TOTAUX | 4 600 000,00 € | 2 300 000,00 € | |

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout acte y afférent.

Fait et délibéré en séance le 27 septembre 2023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20230927-DEL_23_09_27_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2023

Acte affiché du 06/10/2023 au 07/12/2023